



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Informations sur la procédure d'attribution de places en crèches réservées  
aux fonctionnaires de l'État affectés en région Nouvelle-Aquitaine  
(à lire attentivement) :**

1) La campagne de dépôt de dossier **pour une entrée en crèche dans la période comprise entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 juin 2025 se déroule du 7 octobre au 3 novembre inclus**. Il vous est demandé de remplir le formulaire « démarches simplifiées » disponible à l'adresse <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pfrh-nouvelle-aquitaine-campagne-automne-2024-doss>

Les crèches proposées dans le cadre de cette campagne sont listées dans le document ci-joint intitulé « liste établissements proposés au 07.10.24 ».

Une commission d'attribution, organisée par la PFRH de Nouvelle-Aquitaine et associant les membres de la SRIAS, statuera sur les dossiers en fonction de la composition des familles et de leurs situations financières et sociales. Les familles seront informées du sort donné à leurs dossiers à partir de la fin du mois de novembre et en décembre.

Il est dès lors inutile d'adresser un mail ou un appel téléphonique à la PFRH pour signaler un dossier ou apporter des éléments.

En cas de besoin de compléments, ce sont les services de la PFRH qui viendront vers vous.

Pour rappel : Les dossiers anciens sont supprimés. Toutes les familles ayant déposé un dossier lors des campagnes d'automne 2023 et de printemps 2024, dont le dossier a été placé en liste d'attente, sont invitées à renouveler leur demande.

Nous appelons d'ores et déjà l'attention des familles sur le fait que, le nombre de places disponibles au titre de l'action sociale régionale interministérielle étant largement insuffisant par rapport aux besoins sur le territoire, il vous est vivement recommandé d'élargir autant que possible vos démarches afin de trouver un mode de garde.

2) Pour toute autre demande, il convient d'écrire à l'adresse [creches@nouvelle-aquitaine.gouv.fr](mailto:creches@nouvelle-aquitaine.gouv.fr) (il est inutile de doubler par un mail via le site SRIAS). Une réponse vous sera apportée sous un délai de 5 jours.

Mis à jour le 10/10/24